

**Championnat de France Messieurs –  
3<sup>ème</sup> division – Poule D  
Règles locales spécifiques**

Elles annulent et remplacent toutes autres règles locales

**1. Obstructions inamovibles (dégagement gratuit autorisé) : R16**

- Les murets,
- les chemins avec revêtement artificiels ou gravillonnés,
- le grillage de protection du départ du trou n°9 et son jardin paysager.

**2. Zones à pénalité : R 17**

Les zones à pénalité sont délimitées par :

- les lignes rouges,
- la rupture de pente quand il y a seulement des piquets rouges.

**3. Hors limites : R.18 .1**

- En absence de lignes blanches, les hors limites sont définis par l'élément de limite le plus intérieur entre : piquets blancs, clôtures, clôtures électriques.
- La route est hors limite;
- Trou N°17 : la bergerie,
- Trou N° 18 : la traverse en bois contiguë au bunker derrière le green délimite également le HL

**4. Parties intégrantes du parcours**

- Les chemins de terre autres que ceux mentionnés plus haut.
- Les fossés non marqués en rouge sont également partie intégrantes.

**Jouer 2 balles en cas de doute sur la procédure R. 20.c(3)**

Avant de jouer un coup, le joueur peut finir le trou en jouant 2 balles, annoncer quelle balle devrait compter si les règles le permettent et devra rapporter les faits au comité avant de rendre sa carte de score sous peine de disqualification.

**On ne place pas la balle !**

**Temps de jeu maximum : 4H20.**

**N° de tel du club : 04 94 82 40 46**

**ATTENTION** : Les clôtures électriques sont sous tension (pas de dégagement gratuit).